

Faits saillants :

- Comparativement à la fonction publique et à la population canadienne, la représentation des francophones est supérieure au MAECI (34,6 %).
- Les employés anglophones sont prédominants au sein de tous les groupes professionnels, sauf les PE (56 employés francophones, soit 70,9 %).
- Les employés anglophones sont davantage représentés dans les groupes suivants : ES (149 employés, soit 81,4 %), CO (208 employés, 77 %), EX (243 employés, 74,1 %), FS (710 employés, 71,6 %) et CS (253 employés, 70,7 %).
- En ce qui a trait au niveau obtenu dans les tests de langue, 18,2 % des employés ont au moins le niveau BBB (797), 3,5 % des employés ont au moins le niveau CBC (151) et 49,7 % des employés ont au moins le niveau CCC (2174). Il est à noter que les résultats des tests de langue sont valides pour une période de cinq ans et que les résultats ci-haut peuvent, dans certains cas, être échus.
- Il n'y a pas de résultats pour une proportion importante d'employés puisqu'elle n'a pas été évaluée (17 %).
- 9,8 % des employés appartenant au groupe EX ont un niveau inférieur à CBC ou n'ont pas de résultats de tests de langue.

Implications :

Concernant le bilinguisme, il serait pertinent de mettre en place un programme de maintien et d'acquisition des compétences en langue seconde qui inclurait la formation linguistique et des évaluations régulières afin que les employés puissent maintenir et augmenter leur niveau de bilinguisme. Procéder à des évaluations régulièrement permettrait également de réduire la proportion des tests de langue qui peuvent être échus. De plus, il faudrait s'assurer que les langues officielles fassent partie des plans de formation et de carrière. Par ailleurs, il faudrait porter une attention particulière aux employés du groupe EX et des groupes de relève qui n'ont pas un niveau minimum de CBC ou qui n'ont pas de résultats de tests de langue. Les obligations relatives aux postes de cadre de direction exigent en effet un niveau minimum de CBC pour les postes de niveau EX-02 à EX-05¹⁸. Le Ministère pourrait également considérer d'augmenter la proportion de francophones auprès des groupes CO, ES et EX afin qu'elle se rapproche de la représentation dans la population canadienne qui est de 27,8 %. Finalement, il semble important de maintenir des normes élevées à ce chapitre, surtout auprès des employés permutants, afin de servir convenablement la population canadienne à l'étranger.

¹⁸ Directive sur la dotation des postes bilingues (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/OffLang/dsbp-ddpb1_f.asp)